L'activité du Comité international en Indochine de 1965 à 1972

Au cours de ces sept dernières années, le CICR a exercé son activité en faveur des victimes du conflit indochinois sur deux plans: celui de la protection et celui de l'assistance. Dès 1965, il a ouvert à cet effet une délégation permanente à Saïgon, puis à Phnom-Penh et à Vientiane.

Dans le domaine de la protection, le CICR a lancé plusieurs appels aux Parties au conflit, afin qu'elles respectent, dans la conduite des hostilités, les dispositions humanitaires prévues par les Conventions de Genève de 1949 concernant les blessés et les malades, les prisonniers de guerre et les populations civiles. Les délégués du CICR envoyés sur le terrain ont effectué quelque 650 visites dans une cinquantaine de lieux de détention.

L'assistance apportée par le CICR aux différentes catégories de victimes de part et d'autre s'est élevée à plus de 6 millions de francs suisses. Ce montant englobe les envois ou les achats de secours effectués directement par le CICR, de même que ceux transmis à la suite d'appels lancés aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

République du Vietnam. — De 1965 à 1972, les délégués du CICR en République du Vietnam ont eu accès aux lieux de détention où se trouvaient les prisonniers de guerre. Ils ont effectué, au total, plus de 400 visites dans les six camps de prisonniers de guerre, les hôpitaux militaires et d'autres lieux d'internement. Le nombre de prisonniers de guerre s'élevait, en 1972, à près de 40 000.

Au cours de leurs visites, les délégués ont distribué divers secours aux prisonniers.

Dès le début, la détresse engendrée par la guerre a incité le CICR à venir en aide aux populations civiles. Ses délégués ont procédé, en collaboration avec la Croix-Rouge de la République du Vietnam, à des dis-

tributions de secours (vivres, vêtements, couvertures) dans les camps de personnes déplacées. Diverses actions ont été entreprises en faveur des blessés, des malades et des invalides de guerre. En novembre 1966, toutefois, à la suite d'un appel lancé par la Croix-Rouge de la République du Vietnam aux Sociétés nationales représentées à la session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, l'ensemble de l'action de secours a été repris par la Ligue, d'entente avec le CICR. Dès lors, celui-ci s'est avant tout concentré sur l'assistance médicale, en particulier l'aide à l'enfance. C'est ainsi que les délégués-médecins du CICR à Saïgon se sont rendus régulièrement dans divers orphelinats de la capitale et des environs, pour y donner des consultations, des soins et y distribuer des médicaments.

Le total de l'assistance apportée par le CICR en République du Vietnam se monte à près de 2 millions de francs suisses.

République démocratique du Vietnam. — En République démocratique du Vietnam, le CICR a envoyé des produits pharmaceutiques et du matériel médical à la Croix-Rouge de ce pays pour plus de 2,5 millions de francs. Parmi ces envois, qui ont été rendus possibles par les contributions de nombreuses Sociétés nationales et organisations charitables, mentionnons deux hôpitaux de campagne, comprenant une salle d'opération, un container pour le transport du matériel, transformable en policlinique, et un générateur électrique mobile.

GRP. — Le CICR a transmis des secours destinés aux victimes se trouvant dans les territoires contrôlés par le Gouvernement révolutionnaire provisoire pour une somme de 150 000 francs.

Laos. — Depuis 1967, les délégués du CICR au Laos ont effectué 15 visites dans 4 lieux de détention où se trouvaient des prisonniers de guerre. En 1972, ils se sont également rendus 4 fois dans 3 prisons où étaient incarcérés des « détenus en raison des événements ».

Au cours de ces sept dernières années, les délégués du CICR au Laos sont venus en aide aux personnes déplacées dans ce pays. Cette assistance visait à compléter celle du Gouvernement par des distributions de secours faites en collaboration avec la Croix-Rouge lao et comprenant des moustiquaires, nattes, couvertures, riz, poisson sec, piment, vêtements et ustensiles de cuisine. Le CICR a également fourni des médicaments. Enfin, en 1968, il a acheté, à Paksé, 4 maisons, qui furent transformées en centres d'accueil pour personnes déplacées.

Le montant de l'aide ainsi apportée s'élève à plus de 600 000 francs.

Neo Lao Haksat. — Le CICR a envoyé divers lots de médicaments, du matériel médical et chirurgical, destinés aux victimes se trouvant dans les territoires contrôlés par le Neo Lao Haksat (Pathet Lao), pour la somme de 330 000 francs.

République khmère. — De 1969 à 1972, les délégués du CICR en République khmère ont effectué 10 visites dans 5 camps et hôpitaux où se trouvaient des prisonniers de guerre, sans pourtant obtenir l'autorisation de s'entretenir avec ceux-ci.

A la suite des événements de mars 1970 et des hostilités qui s'en suivirent, le CICR a intensifié son activité en République khmère, notamment en faveur des blessés, des malades et des personnes déplacées. Il a effectué divers envois urgents de médicaments et matériel sanitaire, à l'intention des hôpitaux. En collaboration avec la Croix-Rouge khmère, il a distribué des secours dans les centres d'hébergement de personnes déplacées de Phnom-Penh ou en province. Il a envoyé sur place un délégué-médecin, qui, assisté d'une équipe médicale mobile mise à sa disposition par les autorités municipales, s'est rendu régulièrement dans les 32 centres d'hébergement de la capitale, afin d'y donner des consultations.

En plus des personnes déplacées, les délégués du CICR se sont préoccupés du sort des résidents vietnamiens regroupés dans plusieurs camps à Phnom-Penh, en province de Battambang et ailleurs.

L'assistance apportée par le CICR dans ce pays de 1965 à 1972 s'élève à 500 000 francs environ.

GRUNC. — Le CICR a procédé à des envois de médicaments représentant la somme de 120 000 francs en faveur des victimes se trouvant dans les territoires contrôlés par le Gouvernement royal d'union nationale du Campuchea.